

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

États financiers semestriels non audités – 2026
Au 30 juin 2026 et pour l'exercice clos à cette date

Le présent rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers semestriels ou annuels complets du Fonds. À titre d'information, les états financiers semestriels du Fonds sont joints au rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds. Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, des exemplaires additionnels de ces documents en appelant sans frais au 8778601080, en consultant notre site Web à l'adresse www.nextedgecapital.com ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à Next Edge Capital Corp., 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même manière afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, des documents de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.



NEXTEDGE
CAPITAL

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Next Edge Capital Corp. (« Next Edge Capital »), en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») de CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital, en la qualité de commandité de CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité »). Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Next Edge Capital maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables significatives que Next Edge Capital juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

(signé)

Robert Anton
Président

David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.

Le 28 août 2026

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Objectif et stratégies de placement

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite ») vise à offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada.

La société en commandite cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans des actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et d'autres titres, notamment des actions ou des obligations cotées, ou des instruments du marché monétaire autorisés par les directives en matière de placements (définies dans le présent document) au profil risque/rendement attrayant, dans le but de réaliser une plus-value du capital et des avantages fiscaux pour les commanditaires. La société en commandite compte suivre les approches suivantes pour atteindre ses objectifs de placement : i) se concentrer sur les occasions liées aux ressources qui sont appuyées par des tendances économiques importantes; ii) privilégier les actifs qui ont été ou qui ont le potentiel d'être classés comme des gisements de ressources de haute qualité; iii) privilégier les placements ayant des exigences efficaces en matière de capital; et iv) cibler les métaux critiques et précieux, notamment l'or, l'argent, le cuivre, le nickel et le zinc. Sous réserve de certaines restrictions, les commanditaires ayant un revenu suffisant pourront se prévaloir des déductions du revenu aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada pour l'année d'imposition 2025 et les années d'imposition suivantes liées aux dépenses admissibles engagées et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et qui leur ont été attribuées.

Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

Résultats¹

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »), dont le placement s'est clôturé en septembre 2025, a liquidé activement ses positions tout au long de l'année afin de se préparer à une opération de liquidité, une opération de roulement dans CMP Next Edge Resource Class, qui a eu lieu le 14 août 2026. À la fin de juin, la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient environ 46 % de l'actif de la société en commandite. Celle-ci était donc prête à l'opération de roulement. À la fin de juin, la valeur liquidative par part de la série F était de 28,61 \$ et celle de la série A était de 25,74 \$. Les parts des deux séries ont été émises à 25,00 \$ la part. La valeur des deux séries est en hausse depuis leur établissement, sans compter les déductions et crédits d'impôt considérables.

Au 30 juin 2026, les positions dans les actions accréditives d'Antimony Resources Corp., de First Phosphate Corp. et de Honey Badger Silver Inc. sont celles ayant permis de réaliser le plus de gains à la vente de placements.

Au 30 juin 2026, le portefeuille de la société en commandite était réparti comme suit, en pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations, qui s'établissait à environ 16 892 335 \$: 47,7 % pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie; 17,7 % pour l'or; 13,8 % pour le cuivre; 7,3 % pour le lithium, 4,1 % pour l'antimoine; 4,2 % pour l'uranium; 4,2 % pour l'argent; 3,5 % pour le nickel; 2,2 % pour le phosphate et -4,8 % pour la catégorie Autres.

Politique mondiale, événements géopolitiques et marchés des ressources

Au cours du premier semestre de 2026, les marchés des ressources ont été très actifs, les événements géopolitiques, la sécurité énergétique, les attentes en matière d'inflation et les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques continuant d'influer sur la confiance des investisseurs.

Le principal événement géopolitique du trimestre a été l'intensification du conflit entre l'Iran, Israël et les États-Unis et son incidence sur le détroit d'Ormuz, qui ont entraîné une volatilité importante sur les marchés du pétrole et du gaz naturel. Les prix de l'énergie ont fortement grimpé au cours du trimestre avant de diminuer à la suite d'un accord de cessez-le-feu ayant permis de rouvrir le détroit d'Ormuz. Cet événement a mis en évidence le fait que la sécurité énergétique demeure un facteur déterminant de l'inflation, des anticipations de taux d'intérêt et de la répartition du capital. La demande de valeurs refuges a également augmenté au cours du trimestre, particulièrement pour le dollar américain.

Les tensions entre la Chine et l'Occident concernant les terres rares, les semi-conducteurs, les métaux pour batteries et les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sont demeurées un facteur structurel déterminant. La position dominante de la Chine dans la transformation et le raffinage des minéraux critiques continue de renforcer la prime stratégique accordée aux sources d'approvisionnement occidentales sûres. Par ailleurs, les contrôles à l'exportation et les mesures d'application de la réglementation de la Chine ont maintenu l'attention des investisseurs sur les terres rares, le graphite, le gallium, l'antimoine, le tungstène et d'autres matériaux critiques.

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Les États-Unis ont continué de présenter les minéraux critiques comme une priorité en matière de sécurité nationale, et les politiques américaines favorisant l'exploitation minière, la transformation, la constitution de réserves stratégiques et les chaînes d'approvisionnement liées à la défense locales sont demeurées favorables aux sociétés de ressources nord-américaines. Le Canada a également maintenu son appui aux minéraux critiques, aux infrastructures énergétiques et à l'exploitation des ressources nationales, les gouvernements fédéral et provinciaux continuant de prioriser l'octroi de permis, les infrastructures, la capacité de traitement et l'investissement dans les ressources stratégiques. Le Québec est demeuré l'une des provinces les plus actives, avec un intérêt soutenu pour le lithium, le graphite, le niobium, le cuivre, l'or, le tungstène et d'autres minéraux stratégiques. Le contexte politique favorable aux ressources est demeuré propice pour les sociétés d'exploration et de mise en valeur cotées au Canada.

Inflation et taux d'intérêt

Les attentes en matière d'inflation et de taux d'intérêt se sont complexifiées au cours du trimestre. La hausse des prix de l'énergie causée par le conflit en Iran a accentué les pressions inflationnistes liées à l'essence, au transport et aux intrants industriels. Bien que les prix du pétrole aient fléchi vers la fin du trimestre, le conflit entre l'Iran, Israël et les États-Unis a rappelé aux marchés la rapidité avec laquelle l'instabilité géopolitique peut alimenter l'inflation. La Réserve fédérale américaine a maintenu les taux inchangés lors de sa réunion de juin 2026, mais les perspectives générales sont demeurées incertaines. Les investisseurs continuent de soupeser les effets d'une inflation persistante, de la hausse des prix de l'énergie et de la possibilité que les banques centrales aient moins de marge de manœuvre pour réduire les taux que ne le prévoient les marchés.

Malgré la vigueur du dollar américain et les attentes de hausse des taux, qui ont pesé à court terme sur les métaux précieux, le contexte macroéconomique général demeure favorable aux actifs réels. De plus, la dette publique élevée, l'instabilité géopolitique, les dépenses en défense et les contraintes d'approvisionnement à long terme ont continué d'appuyer le positionnement stratégique en faveur des produits de base.

Contexte politique canadien

Les politiques canadiennes ont été favorables au secteur des ressources au cours du premier semestre de 2026. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont continué de prioriser les minéraux critiques, les infrastructures, la sécurité énergétique, la réforme des processus d'octroi de permis et la résilience des chaînes d'approvisionnement. L'avantage du Canada en matière de ressources revêt une importance stratégique croissante compte tenu de la richesse du pays en or, en cuivre, en uranium, en graphite, en lithium, en nickel, en cobalt, en tungstène et en autres minéraux critiques. De plus, les gouvernements alliés cherchant à réduire leur dépendance envers la Chine, les projets canadiens qui bénéficient d'une envergure crédible et d'un accès aux infrastructures devraient demeurer bien positionnés. Toutefois, les marchés financiers restent sélectifs, et les petits émetteurs ayant de faibles bilans ou un important risque lié à l'exécution pourraient encore être confrontés à des difficultés de financement.

Conjoncture du marché des métaux : or, métaux de base et minéraux critiques

L'or est demeuré soutenu par l'incertitude géopolitique, la diversification des réserves des banques centrales, les préoccupations budgétaires et les interrogations entourant les monnaies fiduciaires. Les attentes de taux plus élevés aux États-Unis et l'appréciation du dollar américain ont exercé une pression à court terme sur l'or et l'argent, entraînant une hausse de la volatilité des métaux précieux au cours du deuxième trimestre par rapport au premier trimestre.

Nous demeurons optimistes quant à l'or à long terme. L'attrait structurel du métal jaune continue d'être soutenu par l'endettement élevé à travers le monde, le risque de dévaluation monétaire, la fragmentation géopolitique et la diversification des banques centrales, tandis que l'érosion potentielle du cadre géopolitique ayant historiquement soutenu le dollar américain renforce davantage son attrait stratégique. En effet, le système des pétrodollars a historiquement bénéficié de la puissance militaire et des garanties de sécurité des États-Unis. Si les pays diversifient progressivement leurs réserves pour réduire la part du dollar américain, l'or devrait continuer à bénéficier de son statut d'actif de réserve neutre. L'argent est demeuré volatil, mais demeure soutenu par une demande tant monétaire qu'industrielle, la demande à long terme pour ce métal étant liée aux secteurs de l'électrification, de l'énergie solaire, des produits électroniques, de l'espace et de l'activité industrielle en général.

Le cuivre est également demeuré un important thème de placement structurel au cours du trimestre, car il continue de bénéficier des investissements dans les réseaux électriques, de l'électrification, des centres de données, des infrastructures énergétiques et de la demande liée à la défense.

Les minéraux critiques sont encore considérés comme des infrastructures stratégiques plutôt que des marchandises cycliques traditionnelles, les gouvernements s'assurant de plus en plus de garantir un accès aux minéraux essentiels pour la défense, la sécurité énergétique, les infrastructures d'IA, l'électrification et la relocalisation industrielle. Le cuivre, l'uranium, le tungstène, l'antimoine, le graphite, les terres rares, le lithium, le cobalt et le nickel sont demeurés au centre de l'attention au cours du trimestre. De plus, la position dominante de la Chine dans la transformation et le raffinage demeure un risque important pour les gouvernements et les entreprises d'Occident, ce qui justifie, à long terme, le développement de chaînes d'approvisionnement canadiennes, américaines, australiennes et de pays alliés. Le tungstène a été l'un des minéraux stratégiques s'étant démarqués au cours de la période, car le marché est demeuré restreint en raison des contrôles à l'exportation de la Chine, de la demande liée à la défense et de l'offre occidentale limitée. Ce contexte renforce la valeur stratégique des sources d'approvisionnement et des projets d'exploration pour le tungstène à l'extérieur de la Chine, compte tenu de son utilisation dans les munitions perforantes, le matériel de forage, les outils industriels et le secteur de la défense. Les métaux pour batteries ont évolué de manière inégale au cours du premier semestre de 2026. Même si le lithium est demeuré freiné par des défis liés aux projets et

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

aux coûts, la demande à long terme provenant des secteurs des véhicules électriques, du stockage d'énergie et de l'électrification industrielle demeure importante. Les investisseurs sont restés sélectifs, privilégiant les projets bénéficiant de partenaires solides, de calendriers crédibles, d'un accès aux infrastructures et d'un faible risque lié à l'exécution. Les marchés du cobalt sont demeurés tendus en raison des restrictions de l'offre et des mesures politiques de la République démocratique du Congo, ce qui a renforcé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement en métaux pour batteries aux interventions gouvernementales et à la concentration géographique. Le nickel est demeuré fortement sous pression en raison des perspectives d'augmentation de l'offre indonésienne. Le nickel est encore important pour la fabrication d'acier inoxydable et de batteries, mais ses perspectives d'approvisionnement à court terme sont moins favorables que celles des minéraux stratégiques dont l'offre est plus restreinte. Dans l'ensemble, les investisseurs demeurent très sélectifs concernant le secteur des métaux pour batteries, car les facteurs de demande à long terme n'ont pas changé, mais l'offre excédentaire pour certains produits de base et les défis de financement continuent de séparer les actifs les plus solides des actifs les plus faibles.

Secteurs de l'espace, de l'IA et de la défense et demande de minéraux critiques

Au cours du deuxième trimestre, le lien croissant entre les technologies de pointe, l'infrastructure spatiale, le secteur de la défense et les minéraux critiques s'est révélé encore plus évident. L'entrée en bourse de SpaceX en juin 2026 a mis en évidence l'intérêt des investisseurs pour l'économie spatiale, et l'expansion des satellites, des infrastructures d'IA et des réseaux de communication nécessite des quantités importantes d'aluminium, de titane, d'aimants à base de terres rares, de cuivre et d'autres matériaux stratégiques, ce qui relie directement le cycle d'investissement dans les secteurs de l'espace et de l'IA à la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques. Les dépenses en défense sont demeurées un facteur important, car le conflit en Iran, les pressions en faveur d'un meilleur partage du fardeau au sein de l'OTAN et l'instabilité géopolitique généralisée ont continué de soutenir la demande de matériaux liés à la préparation militaire.

Positionnement du portefeuille et placements hautement prometteurs

Le portefeuille est demeuré axé sur l'or, le cuivre, l'argent, le pétrole et le gaz, l'uranium, ainsi que certains minéraux critiques tels que le tungstène, l'antimoine et le graphite et d'autres matériaux stratégiques. Dans un contexte macroéconomique volatil et moins prévisible, le portefeuille a continué de se concentrer sur la rareté des actifs réels, la sécurité des chaînes d'approvisionnement, la pertinence géopolitique et la demande à long terme, privilégiant les sociétés de ressources possédant des actifs de qualité, situées dans des juridictions stables, dotées d'équipes de direction crédibles et exposées à des thèmes soutenus à la fois par la demande des marchés et les politiques gouvernementales.

L'or demeure un placement important dans le portefeuille en raison de l'instabilité géopolitique continue, de la diversification des réserves et de l'attrait durable des actifs monétaires neutres. Le cuivre demeure essentiel pour l'électrification, les investissements dans les réseaux électriques, les infrastructures d'IA et la croissance industrielle, tandis que l'uranium est soutenu par les besoins en production d'électricité de base fiable et par un intérêt renouvelé envers l'énergie nucléaire. Le tungstène, le graphite et les terres rares conservent une importance stratégique du fait de leur rôle pour le secteur de la défense, les politiques industrielles et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Nous continuons de cibler des occasions de manière sélective, car même si le secteur des ressources offre encore de bonnes possibilités de placement, il est important de tenir compte du risque de financement, du risque lié à l'exécution des projets, de la volatilité du prix des produits de base et de la sensibilité aux taux.

Parmi les placements hautement prometteurs, Trident Resources Corp. (ROCK) s'est distingué au cours du trimestre, son cours de clôture passant de 2,49 \$ le 31 mars à 4,01 \$ le 30 juin, un gain d'environ 61 %. Le Fonds a augmenté sa position dans ce titre d'environ 70 % au cours du trimestre, tout en réduisant son prix de base moyen d'environ 18,5 %. Dans l'ensemble, aucun changement important n'a été effectué à l'exposition du portefeuille à l'or, au cuivre, à l'argent, à l'uranium, au pétrole et au gaz naturel, ainsi qu'aux minéraux critiques au cours du trimestre. Le principal ajustement a été l'ajout d'un petit nombre de titres pétroliers et gaziers, ainsi qu'une nouvelle exposition stratégique au sel et au phosphate par l'entremise d'Atlas Salt et de First Phosphate Corp., des ajouts conformes à la priorité accordée par le portefeuille aux actifs réels et aux produits de base stratégiques.

Sommaire des perspectives pour le reste de 2026

L'or et l'argent devraient demeurer soutenus par l'incertitude géopolitique, la diversification des banques centrales, les niveaux d'endettement élevés et les interrogations sur le rôle à long terme du dollar américain. Les minéraux critiques devraient continuer à bénéficier de la demande au Canada et de la diversification de la chaîne d'approvisionnement. Le cuivre demeure un important placement à long terme en raison de l'offre restreinte, des investissements dans les réseaux électriques, de l'électrification, de la croissance des centres de données et de la demande industrielle, tandis que l'uranium reste en bonne posture, l'énergie nucléaire continuant de gagner du terrain en tant que source de production d'électricité de base fiable dans un contexte d'approvisionnement électrique insuffisant. Le tungstène, le graphite, les terres rares et les autres minéraux stratégiques devraient demeurer importants, car les gouvernements priorisent la sécurisation des chaînes d'approvisionnement locales.

Les principaux risques comprennent une nouvelle intensification des tensions géopolitiques, la volatilité des produits de base, la hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar américain et les difficultés de financement des petits émetteurs. Dans l'ensemble, le contexte structurel du secteur minier demeure attrayant, même si l'évolution du secteur risque de rester volatile. Nous croyons que les meilleures occasions concernent encore les sociétés dotées d'actifs solides, d'une exposition stratégique aux produits de base et d'une présence dans des pays contribuant à la sécurité des chaînes d'approvisionnement occidentales.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FOND

Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le présent document), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille et que le total des positions acheteur, divisé par l'actif net de la société en commandite, n'excède pas à 1,25:1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par des privilèges de premier rang rendus opposables grevant la totalité des immobilisations corporelles et incorporelles qu'elle détient. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2026 ont été respectivement d'environ 1 380 000 \$ (1 380 000 \$ au 31 décembre 2025) et néant (néant au 31 décembre 2025). Au cours de la période close le 30 juin 2026, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 15 % (15 % au 31 décembre 2025).

Au 30 juin 2026, le solde impayé des emprunts s'élevait à néant (1 380 000 \$ au 31 décembre 2025). Pour la période² du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 115 608 \$.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous pourraient occasionner le paiement de frais par la société en commandite à Next Edge Capital ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, à terme échu, et calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série calculée à la dernière date d'évaluation du mois en question, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 204 372 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 31 874 \$ (28 773 \$ au 31 décembre 2025).

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2026, la société en commandite devait au gestionnaire environ 10 905 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (134 124 \$ au 31 décembre 2025). Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Opérations sur titres d'un émetteur lié

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

² Dans le présent document, à moins d'indication contraire, les termes « période » ou « périodes » désignent les périodes closes le 30 juin 2026.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2026, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 9 800 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2026. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) achat ou vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Les informations dans les tableaux ci-dessous sont fournies conformément à la réglementation. Par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net lié aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

	30 juin 2026	30 juin 2026	31 décembre 2025	31 décembre 2025
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie F
Actif net à l'ouverture de la période^{1), 2)}	27,06 \$	28,00 \$	24,33 \$	24,25 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités :				
Revenu total	0,01 \$	0,01 \$	0,07 \$	0,07 \$
Total des charges	(1,00)	(1,00)	(0,59)	(0,57)
Gain (perte) réalisé pour la période	7,38	7,44	–	–
Gain (perte) latent pour la période	(5,71)	(5,84)	10,34	10,22
Augmentation totale de l'actif net liée aux activités²⁾	0,68	0,61	9,82	9,72
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	–	(4,92)	(4,88)
Actif net à la clôture de la période^{1), 2)}	27,74 \$	28,61 \$	27,06 \$	28,00 \$
Ratios et données supplémentaires				
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	12 743 \$	4 149 \$	11 494 \$	3 754 \$
Nombre de parts en circulation	494 150	156 010	494 150	156 010
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	6,88 %	6,66 %	34,10 %	21,80 %
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	6,88 %	6,66 %	34,10 %	21,80 %
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	0,57 %	0,57 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	65,12 %	65,12 %	0,00 %	0,00 %
Valeur liquidative par part⁶⁾	25,79 \$	26,60 \$	23,26 \$	24,07 \$

1) Ces chiffres sont tirés des états financiers non audités de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2026 et des états financiers audités pour la période close le 31 décembre 2025. L'actif net par part présenté dans les états financiers audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu.

2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2026 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

	30 juin 2026	30 juin 2026	31 décembre 2025	31 décembre 2025
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie A	Catégorie F
RFG, compte non tenu des frais d'émission	6,88 %	6,66 %	6,59 %	6,07 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	6,09 %	5,89 %	5,83 %	5,37 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des normes IFRS de comptabilité. Conformément aux normes IFRS de comptabilité, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

30 juin 2026

	Total (\$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. A	12 743 244	25,78
Ajustement, cat. A	966 107	1,96
Actif net selon les IFRS	13 709 351	27,74

	Total (\$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. F	4 149 091	26,59
Ajustement, cat. F	314 556	2,02
Actif net selon les IFRS	4 463 647	28,61

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2026

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]	Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Canada	97,1	Actions et bons de souscription	53,7
États-Unis	1,9	Revenu fixe	45,3
		Trésorerie	2,4
		Autres éléments de passif net	(1,4)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]	25 principaux titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Matériaux de base	46,8	Bon du Trésor du Canada, 0 %, 29 juill. 2026	45,3
Gouvernement	45,3	Antimony Resources Corp.	4,1
Métaux diversifiés et exploitation minière	6,9	Selkirk Copper Mines Inc.	4,1
		White Gold Corp.	3,0
		Honey Badger Silver Inc.	3,0
		Saga Metals Corp.	2,8
		Trésorerie	2,4
		Formation Metals Inc.	2,2
		NeXGold Mining Corp.	2,2
		First Phosphate Corp.	2,2
		Tartisan Nickel Corp.	2,2
		Cosa Resources Corp.	2,0
		Contango Silver & Gold Inc.	1,9
		Brixton Metals Corp., restr.	1,5
		Forge Resources Corp.	1,5
		Opus One Gold Corp.	1,3
		Rokmaster Resources Corp.	1,1
		Vizsla Copper Corp.	1,1
		Northern Shield Resources Inc.	1,1
		Cupani Metals Corp.	1,1
		Finlay Minerals Ltd	1,1
		Giga Metals Corp.	1,0
		Beyond Minerals Inc.	1,0
		Transition Metals Corp.	1,0
		Standard Uranium Ltd.	0,9

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 16 892 335 \$ au 30 juin 2026).

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

Par ailleurs, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

État intermédiaires de la situation financière (non audité)

Aux

	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie	395 132 \$	89 035 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	18 009 761	19 277 439
Autres actifs	7 783	19 046
Montants à recevoir sur la vente de titres	3 861	—
	<u>18 416 537</u>	<u>19 385 520</u>
PASSIF		
Passif courant		
Frais de gestion à payer (note 7)	31 874	28 773
Charge d'intérêts à payer	(20 207)	51 518
Emprunt (note 5)	—	1 380 000
Charges à payer (note 7)	228 872	184 540
Montant à payer au gestionnaire de fonds	3 000	—
	<u>243 539</u>	<u>1 644 831</u>
Actif net attribuable aux commanditaires	<u>18 172 998 \$</u>	<u>17 740 689 \$</u>
Actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie		
Catégorie A	13 709 351 \$	13 372 615 \$
Catégorie F	4 463 647	4 368 074
	<u>18 172 998 \$</u>	<u>17 740 689 \$</u>
Nombre de parts en circulation (note 9)		
Catégorie A	494 150	494 150
Catégorie F	156 010	156 010
Actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 10)		
Catégorie A	27,74 \$	27,06 \$
Catégorie F	28,61	28,00

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

État intermédiaire du résultat global (non audité)

Période close le [note 1 c)]*

30 juin 2026

Revenu

Revenus d'intérêts à distribuer	33 166 \$
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 756 587)
Gain net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	4 805 521
Gain de change sur la trésorerie	1 098
	<u>1 083 198</u>

Charges (note 7)

Frais de gestion	204 372
Charge d'intérêts	115 608
Honoraires d'audit	113 705
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	52 538
Frais d'information aux porteurs de parts	50 144
Coûts de transactions	50 133
Frais juridiques	39 245
Droits de garde et frais bancaires	15 344
Frais du comité d'examen indépendant	9 800
	<u>650 889</u>

Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires	<u>432 309 \$</u>
---	--------------------------

Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie

Catégorie A	336 736 \$
Catégorie F	95 573
	<u>432 309 \$</u>

Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 11)

Catégorie A	0,68 \$
Catégorie F	0,61

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite a été constituée le 26 mai 2025. La société en commandite est entrée en activité le 30 juin 2025.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

État intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires (non audité)

Période close le [note 1 c)]*

	Catégorie A	Catégorie F	Total
Solde au 1^{er} janvier 2026	13 372 615 \$	4 368 074 \$	17 740 689 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires	336 736	95 573	432 309
Solde au 30 juin 2026	13 709 351 \$	4 463 647 \$	18 172 998 \$

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite a été constituée le 26 mai 2025. La société en commandite est entrée en activité le 30 juin 2025.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Tableau intermédiaire des flux de trésorerie (non audité)

Période close le [note 1 c)]*

30 juin 2026

Flux de trésorerie liés aux :

Activités d'exploitation

Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires	432 309 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie	
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 756 587
Gain net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 805 521)
Gain de change sur la trésorerie	(1 098)
Variation des soldes hors trésorerie	
Diminution des autres actifs	11 263
Augmentation des frais de gestion à payer	3 101
Diminution des charges d'intérêts à payer	(71 725)
Augmentation des charges à payer	44 332
Augmentation du montant à payer au gestionnaire de fonds	3 000
Produit de la vente de placements	13 628 167
Achat de placements	(11 315 416)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 684 999

Activités de financement

Emprunts remboursés	(1 380 000)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(1 380 000)

Augmentation de la trésorerie au cours de la période	304 999
Gain de change sur la trésorerie	1 098
Trésorerie à l'ouverture de la période	89 035
Trésorerie à la clôture de la période	395 132 \$

Renseignements supplémentaires**

Intérêts versés	187 333 \$
Intérêts reçus	33 166

* Aucune information comparative n'est présentée au 30 juin 2025, car la société en commandite a été constituée le 26 mai 2025. La société en commandite est entrée en activité le 30 juin 2025.

** Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (56,96 %)			
Matériaux de base (50,38 %)			
Adelayde Exploration Inc	1 563 078	203 185 \$	93 784 \$
Adelayde Exploration Inc., bons de souscription, 0,25 \$, 4 déc. 2027*	1 923 078	19	96 153
Anteros Metals Inc., bons de souscription, 0,10 \$, 31 oct. 2027*	769 231	—	53 846
Antimony Resources Corp.	1 150 000	287 500	690 000
Athena Gold Corp.	308 802	214 000	89 553
Avalon Advanced Materials Inc.	2 308 000	300 040	115 400
Avalon Advanced Materials Inc., bons de souscription, 0,17 \$, 24 oct. 2028*	2 308 000	—	69 240
Aventis Energy Inc.	853 660	350 001	68 293
Beyond Minerals Inc.	4 709 000	188 360	164 815
Beyond Minerals Inc., bons de souscription, 0,10 \$, 17 déc. 2027*	2 500 000	—	50 000
Blue Star Gold Corp.	560 000	140 000	117 600
Brixton Metals Corp., restr.**	411 765	350 000	259 412
Brixton Metals Corp., bons de souscription, 0,10 \$, 2 déc. 2028*	411 764	—	23 471
Canadian Gold Resources Ltd., bons de souscription, 0,22 \$, 31 déc. 2028*	416 700	—	16 668
Contango Silver & Gold Inc.	14 339	343 396	321 619
Copper Quest Exploration Inc.	1 578 948	300 000	142 105
Cosa Resources Corp.	533 000	159 900	330 460
Cupani Metals Corp.	1 550 000	271 250	178 250
Cupani Metals Corp., bons de souscription, 0,30 \$, 15 déc. 2027*	1 000 000	—	20 000
Finlay Minerals Ltd	1 977 000	296 550	177 930
Finlay Minerals Ltd., bons de souscription, 0,25 \$, 17 oct. 2027*	1 000 000	—	40 000
Forge Resources Corp.	709 092	390 001	258 819
Forge Resources Corp., bons de souscription, 0,70 \$, 24 sept. 2028*	454 546	—	50 000
Formation Metals Inc.	1 256 817	515 295	377 045
Formation Metals Inc., bons de souscription, 0,62 \$, 15 oct. 2027*	1 707 317	—	68 293
Giga Metals Corp.	2 292 308	298 000	171 923
Giga Metals Corp., actions accréditives, bons de souscription, 0,25 \$, 29 oct. 2028*	2 692 308	—	53 846
Harfang Exploration Inc.	1 904 762	200 000	95 238
Harfang Exploration Inc.	2 907 896	276 250	145 395
Heritage Mining Ltd	5 357 144	150 000	133 929
Heritage Mining Ltd., bons de souscription, 0,05 \$, 27 nov. 2030*	5 357 144	—	107 143
Honey Badger Silver Inc.	700 000	217 000	504 000
New Age Metals Inc., bons de souscription, 0,40 \$, 3 oct. 2028*	384 616	—	73 077
NeXGold Mining Corp.	318 400	503 072	375 712
Les métaux Niobay inc.	1 150 000	184 000	103 500
Les métaux Niobay inc., bons de souscription, 0,20 \$, 18 déc. 2028*	1 250 000	2	62 500
Nord Precious Metals Mining Inc.	676 000	169 000	108 160
Nord Precious Metals Mining Inc., bons de souscription, 0,28 \$, 31 déc. 2027*	338 000	—	20 280
Northern Shield Resources Inc.	3 386 364	186 250	186 250
Northern Shield Resources Inc., bons de soucription, 0,075 \$, 29 oct. 2026*	1 818 182	—	18 182
Opus One Gold Corp.	3 965 000	297 375	218 075
Powermax Minerals Inc.	261 500	235 350	54 915
Powermax Minerals Inc., bons de souscription, 1,10 \$, 26 nov. 2027*	280 000	—	30 800
Prospect Ridge Resources Corp.	2 420 000	290 400	108 900

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (56,96 %) (suite)			
Matériaux de base (50,38 %) (suite)			
Prospect Ridge Resources Corp., bons de souscription, 0,18 \$, 27 oct. 2027*	1 250 000	– \$	25 000 \$
PTX Metals Inc.	1 325 352	178 923	139 162
PTX Metals Inc., bons de souscription, 0,16 \$, 2 oct. 2028*	925 926	–	37 037
Rocky Shore Gold Ltd	400 000	20 000	46 000
Rokmaster Resources Corp.	4 250 000	170 000	191 250
Rokmaster Resources Corp., bons de souscription, 0,06 \$, 15 oct. 2027*	3 125 000	–	125 000
Saga Metals Corp.	953 430	266 960	476 715
Saga Metals Corp., bons de souscription, 0,50 \$, 10 oct. 2027*	535 715	–	123 214
Standard Uranium Ltd.	1 606 500	160 650	152 618
Standard Uranium Ltd., bons de souscription, 0,15 \$, 24 sept. 2027*	1 250 000	–	62 500
Tartisan Nickel Corp.	2 558 695	294 250	371 011
Transition Metals Corp.	2 732 334	204 925	163 940
UraniumX Discovery Corp.	999 500	199 900	74 963
UraniumX Discovery Corp., bons de souscription, 0,30 \$, 28 nov. 2027*	500 000	–	25 000
Vizsla Copper Corp.	176 806	219 239	187 414
White Gold Corp.	300 000	300 000	510 000
		9 331 043	9 155 405
Métaux diversifiés et exploitation minière (6,58 %)			
First Phosphate Corp.	234 400	117 200	375 040
Selkirk Copper Mines Inc.	433 333	260 000	684 666
Torr Metals Inc.	1 068 088	181 575	106 809
Torr Metals Inc., bons de souscription, 0,25 \$, 30 oct. 2027*	735 294	–	29 412
		558 775	1 195 927
REVENU FIXE (42,14 %)			
Gouvernement (42,14 %)			
Bon du Trésor du Canada, 0 %, 29 juill. 2026	7 672 000	7 658 427	7 658 429
		7 658 427	7 658 429
COÛT ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (99,10 %)		17 548 245	18 009 761
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCREDITIVES		(1 555 752)	–
COÛT TOTAL ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (99,10 %)		15 992 493	18 009 761

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

** Ce titre est classé au niveau 2, car il fait l'objet de restrictions.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. L'objectif de placement de la société en commandite est d'offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada. La société en commandite a été constituée le 26 mai 2025 et les parts de série A et de série F de la société en commandite (collectivement, les « parts ») ont été émises le 30 juin 2025. La société en commandite est entrée en activité le 30 juin 2025. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4.

CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions de la convention de société en commandite.

La société en commandite a versé des liquidités aux commanditaires en transférant la totalité de son actif net au fonds commun de placement en échange de parts de série A et de série F du fonds commun de placement le 14 août 2026, ces actions étant rachetables.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le commandité le 28 août 2026.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Ce dernier a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres.

c) Dates de présentation de l'information financière

Les états intermédiaires de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. L'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires et le tableau intermédiaire des flux de trésorerie portent sur la période close le 30 juin 2026. Dans le présent document, les termes « période » ou « périodes » désignent la ou les période(s) indiquées ici. La société en commandite est entrée en activité le 30 juin 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers intermédiaires non audités au 30 juin 2026 ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation. Le principe de continuité d'exploitation suppose la continuité des opérations, la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscription, selon leur valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

La société en commandite classe ses placements selon le modèle économique qu'elle a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la société en commandite sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique de la société en commandite. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter ou vendre le placement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état intermédiaire du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements est arrivé à expiration ou que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer provenant des titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état intermédiaire de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires.

d) Autres éléments d'actifs et de passifs

Les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les frais de gestion à payer, les intérêts à payer, le montant à payer au gestionnaire de fonds et les charges à payer sont classés et évalués au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

f) **Conversion de devises**

Les investisseurs de la société en commandite proviennent essentiellement du Canada, les souscriptions et les rachats de parts étant effectués en dollars canadiens. La principale activité de la société en commandite est d'investir dans des titres canadiens. Le rendement de la société en commandite est évalué en dollars canadiens, et est présenté aux investisseurs dans cette monnaie. Le gestionnaire croit que le dollar canadien est la monnaie représentant le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société en commandite, qui est le dollar canadien.

Transactions et soldes

La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état intermédiaire de la situation financière. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global, s'il y a lieu.

Les gains ou les pertes de change latents sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain de change sur la trésorerie » dans l'état intermédiaire du résultat global.

g) **Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part**

Le poste « Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par action » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires par série pour chaque période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque série en circulation pour la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part, pour chaque série.

h) **Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite**

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires détenant des parts de série A ou de série F à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

Chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »), les revenus gagnés et les charges générales engagées depuis la dernière date d'évaluation sont distribués de manière proportionnelle entre les parts de série A et de série F en circulation à la date d'évaluation précédente, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

i) **Nouvelles normes et modifications de normes existantes en vigueur le 1^{er} janvier 2026**

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2026. La société en commandite a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

i) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

L'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 afin de répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et d'ajouter de nouvelles exigences que les institutions financières, mais aussi les autres sociétés, doivent respecter. Parmi les autres modifications, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie.

Après évaluation de cette modification, le gestionnaire a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers de la société en commandite.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

j) Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} janvier 2027 et non adoptées de façon anticipée

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2027 et n'ont pas été appliquées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. La société en commandite a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

i) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027)

L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat. Les nouveaux concepts clés faisant leur apparition dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

La société en commandite évalue actuellement l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers de la société en commandite.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers.

a) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente et des analyses d'actualisation des flux de trésorerie.

5. Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le paragraphe qui suit), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille et que le total des positions acheteur, divisé par l'actif net de la société en commandite, n'excède pas à 1,25:1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par des privilèges de premier rang rendus opposables grevant la totalité des immobilisations corporelles et incorporelles qu'elle détient. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2026 ont été respectivement d'environ 1 380 000 \$ (1 380 000 \$ au 31 décembre 2025) et néant (néant au 31 décembre 2025). Au cours de la période close le 30 juin 2026, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 15 % (15 % au 31 décembre 2025).

La « réserve d'exploitation » est un montant correspondant à i) 1,75 % du produit brut dans le cas du placement minimal; et ii) 2,25 % du produit brut dans le cas du placement maximal, à l'égard du portefeuille. Cette réserve servira à acquitter les frais récurrents (y compris les frais de gestion), les coûts d'intérêt ainsi que les coûts d'exploitation et d'administration de la société en commandite. La réserve d'exploitation est financée par des emprunts effectués sur la facilité de prêt.

Au 30 juin 2026, le solde impayé des emprunts s'élevait à néant (1 380 000 \$ au 31 décembre 2025). Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 115 608 \$.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

6. Rémunération des placeurs pour compte et frais de placement

Certaines institutions financières (les « placeurs pour compte ») offrent les parts en vente conformément aux conditions d'une convention de placement pour compte. Un montant de 1,4375 \$ (5,75 %) par part de série A et de 0,5625 \$ (2,25 %) par part de série F est imputé au titre de la rémunération des placeurs pour compte. La rémunération des placeurs pour compte sera payée à partir des fonds empruntés par la société en commandite au moyen de la facilité de prêt.

Les charges liées au placement seront de 125 000 \$ si le montant du placement minimal est atteint et de 750 000 \$ si le montant du placement maximal est atteint. La société en commandite paie les dépenses liées au placement jusqu'à un montant maximal de i) 2,5 % du produit brut pour la tranche du produit brut allant jusqu'à 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 125 000 \$ dans le cas du placement minimal); et ii) 2 % du produit brut pour la tranche du produit brut qui excède 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 1 075 000 \$ dans le cas du placement maximal). Les frais de placement excédant ce plafond sont assumés par le commandité. La responsabilité de la société en commandite relativement aux frais de placement est payée à partir des fonds empruntés par celle-ci sur la facilité de prêt. Au cours de la période, la société en commandite a engagé des frais de placement de néant.

7. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, à terme échu, et calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série calculée à la dernière date d'évaluation du mois en question, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 204 372 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 31 874 \$ (28 773 \$ au 31 décembre 2025).

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % (plus les taxes applicables) de l'excédent, sur 26,50 \$ pour les parts de série A et sur 27,48 \$ pour les parts de série F, de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 et la période close le 31 décembre 2025, la société en commandite avait comptabilisé une prime de rendement, taxe de vente comprise, d'environ néant.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2026, la société en commandite devait au gestionnaire environ 10 905 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (134 124 \$ au 31 décembre 2025). Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 100 452 \$ (134 124 \$ au 31 décembre 2025) au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

d) Opérations sur titres d'un émetteur lié

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

8. Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2026, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, la société en commandite a payé environ 9 800 \$ (néant au 31 décembre 2025) en frais du CEI. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité. Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

9. Actif net de la société en commandite

L'actif net de la société en commandite se compose de ses parts de société en commandite. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de série A et de série F de la société en commandite ont été émises au prix de 25,00 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de 200 parts pour 5 000 \$. Le commandité détient une part symbolique de l'actif net de la société en commandite.

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 ») des normes IFRS de comptabilité, les parts ou les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter à son gré ou au gré du porteur contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers. Comme la société en commandite émet des parts de même rang qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques, elle ne répond pas aux exigences d'IAS 32 permettant de classer les parts dans les capitaux propres. Par conséquent, ses parts en circulation sont classées dans les passifs financiers.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

	Ouverture de la période	Clôture de la période
30 juin 2026		
Catégorie A	494 150	494 150
Catégorie F	156 010	156 010

10. Rapprochement de l'actif net par part selon les normes IFRS de comptabilité et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par action selon les normes IFRS de comptabilité (actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables selon les IFRS, par part) et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	Valeur liquidative par part (aux fins des opérations)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (normes IFRS de comptabilité)
30 juin 2026		
Catégorie A	25,79 \$	27,74 \$
Catégorie F	26,60	28,61
	Valeur liquidative par part (aux fins des opérations)	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (normes IFRS de comptabilité)
31 décembre 2025		
Catégorie A	23,26 \$	27,06 \$
Catégorie F	24,07	28,00

11. Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires par part s'établit comme suit pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part
30 juin 2026			
Catégorie A	336 736 \$	494 150	0,68 \$
Catégorie F	95 573	156 010	0,61

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

12. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2026, une tranche d'environ 7 658 429 \$ (néant au 31 décembre 2025) de l'actif net de la société en commandite était exposée aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. Par ailleurs, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite confie sa trésorerie à un dépositaire d'envergure internationale noté A-1+ par Standard & Poor's.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La société en commandite détient des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des bons de souscription et des titres faisant l'objet de restrictions. Par ailleurs, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité et elle a accès à une facilité de crédit de courtage pour gérer le risque de liquidité.

Les passifs financiers figurant dans l'état intermédiaire de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés, qui pourraient avoir une incidence sur les coûts d'emprunt liés à la facilité de crédit de courtage.

Au 30 juin 2026, une tranche d'environ 7 658 429 \$ (néant au 31 décembre 2025) de l'actif net de la société en commandite était exposée au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 100 points de base, la courbe des taux évoluant en parallèle et tous les autres facteurs restant constants, l'actif net aurait pu diminuer ou augmenter de 6 084 \$.

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente les principales devises auxquelles la société en commandite était exposée au 30 juin 2026. Il indique également l'effet potentiel, sur l'actif net de la société en commandite, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des monnaies étrangères présentées, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement.

Devise	Exposition			Effet potentiel d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
30 juin 2026						
Dollar américain	– \$	321 619 \$	321 619 \$	– \$	16 081 \$	16 081 \$
	– \$	321 619 \$	321 619 \$	– \$	16 081 \$	16 081 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	1,77	1,77	–	0,09	0,09

Au 31 décembre 2025, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est liée aux actions détenues par la société en commandite. Au 30 juin 2026, une tranche de 10 351 332 \$ (19 277 439 \$ au 31 décembre 2025) de l'actif net de la société en commandite était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 15 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, de 1 552 700 \$ (2 891 616 \$ au 31 décembre 2025).

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

En proportion de l'actif net (%)

	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	57,0	108,7
Matériaux de base	50,4	95,3
Biens de consommation non cyclique	–	8,4
Métaux diversifiés et exploitation minière	6,6	–
Produits financiers	–	5,0
REVENU FIXE	42,1	–
Gouvernement	42,1	–

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

NOTES ANNEXES (suite)

13. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers de niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également les actifs dérivés, comme les bons de souscription, dont la juste valeur est établie selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers de niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2026.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	8 811 258 \$	259 412 \$	– \$	9 070 670 \$
Revenu fixe	–	7 658 429	–	7 658 429
Bons de souscription	–	1 280 662	–	1 280 662
	8 811 258 \$	9 198 503 \$	– \$	18 009 761 \$

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 31 décembre 2025.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	931 244 \$	15 732 436 \$	– \$	16 663 680 \$
Bons de souscription	–	2 613 759	–	2 613 759
	931 244 \$	18 346 195 \$	– \$	19 277 439 \$

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux.

14. Événements postérieurs

Le 14 août 2026, la société en commandite a transféré la totalité de son actif net, d'une valeur d'environ 17 015 122 \$, à CMP Next Edge Resource Class en échange d'environ 1 283 653 actions de série A et 417 859 actions de série F de CMP Next Edge Resource Class, qui ont été distribuées aux commanditaires de la société en commandite. Les commanditaires de la société en commandite ont reçu respectivement 2,5977 actions de série A et 2,67841 actions de série F de CMP Next Edge Resource Class pour chaque part de la société en commandite détenue. Cette opération a été traitée comme une souscription en nature en échange des placements.

Agent des transferts et agent des registres

SGGG Fund Services Inc.
121 Rue King Ouest
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 3T9
888-967-0038

Next Edge Capital Corp.

18 King St. E, Suite 902
Toronto, (Ontario) M5C 1C4

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com